

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Band: 34 (1926)

Heft: 3

Artikel: Pour rire un brin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973369>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

poraine n'est pas supérieur à celui que fournissaient nos pères, je crois — car je l'observe — que notre système nerveux, notre intelligence font tous les frais de l'évolution rapide que nous subissons aujourd'hui. L'effort intellectuel, la tension nerveuse nous épuisent. Le moindre geste, tout projet, toute action, demandent aujourd'hui des calculs et des combinaisons: prendre le train, traverser les rues, descendre du tramway, se servir d'une machine, conduire une auto, sont des actes qui exigent ou bien la réflexion ou bien une longue préparation et une attention de tous les instants.

Des esprits de résistance moyenne ne sont plus à la hauteur; ils ne suffisent pas à la tâche, ils sombrent bientôt dans la névrose, parfois dans la folie, parce qu'ils n'arrivent pas à s'adapter à cette vie sociale trépidante.

Cette fatigue cérébrale et nerveuse n'est pas toujours avouée, parce quelle est souvent latente, parfois aussi parce qu'elle est dissimulée. L'homme lutte pour surnager, mais demain, après-demain, il va s'écrouler. Il s'agit donc d'un danger social contre lequel il est de notre devoir de lutter.

Si, grâce à l'hygiène, aux mesures préventives, on parvient aujourd'hui à lutter avec efficacité contre d'autres fléaux sociaux, tels que la tuberculose, l'alcoolisme, la syphilis, pourquoi ne lutterions-nous pas avec succès contre les causes de dégénérescence mentale inhérente au développement formidable de la civilisation présente?

Il faut donc ouvrir un nouveau chapitre du domaine de l'hygiène: L'hygiène mentale, la préservation de la santé morale contre les multiples dangers de la vie contemporaine. Nous verrons une autre fois de quels moyens nous disposons pour

nous protéger et lutter efficacement contre le surmenage intellectuel et social.

D^r M^l.

Pour rire un brin.

On s'occupe beaucoup en Suisse de la question de l'alcool et de l'alcoolisme, et l'on a raison. L'alcoolisme est la *plague nationale* de notre pays, comme elle l'est en France, en Belgique et ailleurs.

Sait-on que les habitants de la Suisse s'imbibent chaque année de plus de 24 000 000 de litres d'eau de vie? Se rend-on compte qu'en laissant de côté les femmes et les enfants, ces 24 millions d'alcool sont absorbés par un million d'habitants, et que nos hommes adultes en consomment donc, chacun, environ 24 litres par année?

C'est là une constatation qui est loin de faire rire, mais voici une petite histoire amusante:

Il n'y a pas longtemps, un de nos amis était appelé à faire une conférence sur les méfaits de l'alcool dans une assez grande localité de la Suisse orientale. C'était à W., et le conférencier — un pasteur — était notre ami R. Pour terminer sa conférence par un exemple frappant et visible de l'action de l'eau-de-vie sur les tissus vivants, il sortit de sa poche une petite boîte contenant des vers de terre.

Saisissant délicatement une de ces petites bêtes, il la glissa dans un verre d'eau placé sur le pupitre du causeur, et comme le ver se démenait gaiement dans l'élément liquide, le conférencier dit: «Voyez! le ver est dans l'eau, dans de la bonne eau, ça ne lui fait aucun mal, bien au contraire! Mais voyez ce qui va se passer si, prenant un autre ver, je le glisse dans ce second verre rempli de Whisky.»

A peine l'animal est-il mis en contact avec l'alcool, qu'on le voit se raccornir, s'immobiliser, et mourir. — «Voici bien l'effet de l'alcool!» ajoute le conférencier. Puis, demandant au public si quelqu'un a encore une question à lui adresser, on voit une petite vieille, quelque peu sourde, se lever, s'approcher du pupitre, regarder les deux vers, constater la vivacité de l'un et la mort de l'autre, pour dire enfin :

— Pardon, Monsieur le conférencier, qu'avez-vous mis dans ce verre-ci?

— Du Whisky, Madame, simplement du Whisky.

— Excusez-moi, je n'ai pas compris ce nom; je suis dure d'oreille, vous avez dit?

— Du Whisky, Madame, *Whisky*, c'est un mot anglais.

— Oh, Monsieur, vous me l'écrieriez bien sur un petit bout de papier, car moi aussi, j'ai des vers quelque fois!

L'origine et la forme de la Croix-Rouge.

Nous voudrions rappeler brièvement l'histoire de cette question. En 1863, soit un an avant la réunion de la première Convention de Genève, une conférence internationale eut lieu dans la même ville. Cette conférence préliminaire avait adopté un article disant: «Le personnel sanitaire porte en tous pays, comme signe distinctif et uniforme, un brassard avec croix rouge sur fond blanc.»

La Convention de Genève, celle de 1864, donne quelques instructions concernant le port d'un brassard «avec croix rouge sur fond blanc», devant être délivré par les autorités militaires.

Bien des années plus tard, en 1899, à l'occasion d'un procès, on demanda au

Comité international des précisions au sujet de la forme de la Croix-Rouge. Le Comité répondit que c'était intentionnellement que dans la Convention de 1864 il n'avait pas été donné des explications précises sur la forme que devait avoir la croix; il ajouta que tout drapeau blanc portant une croix rouge pouvait être considéré comme correct, quelle que soit la forme de la croix.

Cette appréciation quelque peu vague parut cependant avoir des inconvénients, et c'est pour cette raison que lors de la révision de la Convention, en 1906, l'article 17 fut rédigé comme suit:

«Par hommage pour la Suisse, le signe héraldique de la croix rouge sur fond blanc, formé par interversion des couleurs fédérales, est maintenu comme emblème et signe distinctif du service sanitaire des armées.»

Or, les armoiries fédérales officielles peuvent se blasonner ainsi:

Une croix alésée dont les branches, égales entre elles, sont d'un sixième plus longues que larges. En renversant les couleurs on obtient donc la description exacte de la croix de Genève telle qu'elle devrait être employée partout. Aujourd'hui encore il est malheureusement loin d'en être ainsi, et l'on rencontre des croix épaisses, d'autres effilées, et des drapeaux sur lesquels les croix les plus fantaisistes trouvent place. Une autre entorse a été faite à l'emblème de protection des blessés, le jour où la Conférence de la paix, réunie à La Haye, en 1907, accorda à la Turquie l'usage du croissant rouge sur fond blanc, au lieu de la croix rouge, et autorisa la Perse à adopter le Lion et le Soleil rouge.

Depuis la guerre mondiale de 1914 à 1918, à l'occasion de laquelle des milliers de drapeaux à croix rouges ont dû être confectionnés et arborés, les formes de la